

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 09 JUILLET 2021

Le conseil municipal, sur proposition de la commission Finances, a décidé d'allouer les subventions suivantes pour un montant global de 7 770 € :

### Associations locales :

Club de Pétanque Aillevillers : 230 € - Judo Club Aillevillers : 550 € - Association communale de chasse Aillevillers : 150 € - Association des Anciens Combattants Aillevillers : 100 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers Aillevillers : 400 € - Association culturelle et musicale « Les échos des Coulichots » : 100 € - Association Tout'Anim Bibliothèque : 1 661 € (1 € par habitant) + 144 € (signalétique) – Comité des fêtes : 400 € - Maison Familiale Rurale Aillevillers : 500 € + 700 € (exceptionnel) – Racing Club de Tennis Aillevillers : 500 € - Assaut bidon : 500 €

### Ecoles :

Association scolaire primaire : 600 € - Coopérative scolaire école maternelle : 300 €.

### Associations extérieures :

Association sportive du collège de Fougerolles : 500 € - Association Vie Libre : 130 € - Association sauvegarde « Le Pays du Chalot » : 60 € - Secours Populaire : 45 € - AFM Téléthon : 100 € - Secours Catholique : 100 €.

Une modification budgétaire a été adoptée, concernant le budget de l'eau, afin d'équilibrer des opérations d'ordre suite à une erreur lors du budget primitif.

Le conseil a pris acte des effacements de dettes pour un montant de 460.83 € sur le budget eau et 41.05 € sur le budget assainissement.

Il est décidé de rembourser à un riverain la somme de 515.85 € pour 2 grumes de chêne, exploitées par erreur, et vendues par la commune.

La proposition de modification du périmètre de la communauté de communes de Haute-Comté avec le retrait de la commune d'Anchenoncourt-et-Chazel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été acceptée.

Il a été décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, organisée par le centre de gestion de la Haute-Saône, concernant un contrat groupe destiné à couvrir les risques santé et/ou prévoyance du personnel communal.

En vue de l'aliénation d'un chemin rural au lieudit « Ferme dite chez Dumain », il est décidé de faire réaliser un enquête publique préalable.

Une motion est adoptée afin de demander la révision du contrat Etat-ONF 2021-2025 qui prévoit la suppression de 500 emplois sur 5 ans et une contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts destinée au financement de l'ONF.

Une deuxième motion a été adoptée concernant l'exportation massive de grumes vers l'Asie qui met en danger la filière bois. Le conseil municipal souhaite réaffirmer sa volonté de la sauvegarde de l'emploi et de la pérennité des entreprises dans un contexte où elles participent grandement au maintien de l'économie actuelle y compris dans le cadre de la crise sanitaire.